



Mes droits du travail en tant qu'intermittent du spectacle

Par **louijig**, le **04/02/2009** à **20:12**

Bonjour

Je suis intermittent du spectacle, depuis plus de 5 ans je travail pour une entreprise 10 mois sur 12 par ans a raison de 8 a 10 jours par mois en CDD

J'effectue donc en moyenne 70 heures par mois

Récemment cette même entreprise a cessé de m'employer

ma question: en raison du nombre d'heures et de contrats effectués a son service peut il du jour au lendemain arreter de m'employer au sein de l'entreprise

Cordialement dans l'attente de vous lire